Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260702-2026_56-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire du 2 juillet 2026

Date de convocation
29/06/2026

Date d'affichage
29/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. DE QUELEN, P. LEBOURG, C. CIVI, P. MANSAN, C. DALLONGEVILLE, C. BECHET, P-A. MARTINEZ, C. BONARD, M. LOUEDEC, F. LEYOUR
Absents excusés : L. CROSNIER
Absents non excusés :

Secrétaire de séance : P-A. MARTINEZ

N° 2026-56

Aménagement des locaux de la mairie et organisation d'une exposition de photographies en partenariat avec l'association Cicindèle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la volonté de la commune de faire de la mairie un lieu de vie, de culture et de mémoire, accessible à tous les administrés. À cette fin, il est proposé d'adapter et d'aménager de façon pérenne certains locaux de (halls, couloirs ou salles de réunion) afin de pouvoir y programmer régulièrement des expositions artistiques et historiques.

Pour inaugurer ces aménagements, la commune souhaite accueillir une exposition photographique de premier plan, coorganisée avec l'association Cicindèle. Cette exposition sera consacrée à l'incendie des landes de Locarn, un événement marquant pour notre territoire et son écosystème. À travers l'art et le photoreportage, ce projet vise un devoir de mémoire, une sensibilisation à la fragilité de notre patrimoine naturel et à la biodiversité des landes, tout en valorisant le travail des acteurs locaux et des secours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant l'intérêt public local de promouvoir la culture, l'art photographique et la préservation de la mémoire environnementale du territoire ;

Considérant la nécessité d'adapter les locaux de la mairie pour garantir un accueil de qualité et sécurisé pour les œuvres et le public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement fonctionnel des locaux de la mairie en vue d'y installer un espace d'exposition permanent.
- **AUTORISE** l'organisation de l'exposition photographique dédiée à l'incendie des landes de Locarn au sein de la mairie, en collaboration avec l'association Cicindèle.

Pour : 10
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260702-2026_56-DE

Abstentions : 0

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Christophe DE QUELEN

MAIRIE de LOCARN (Côtes-d'Armor)